

# OTC 50 FRANVET

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 16-11-2021

## Informations et posologie

---

### Espèces cibles



### Espèce cible complément

Veaux, agneaux, porcins, lapins et volailles.

### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, agneaux, porcins, lapins et volailles :

- Traitement et prévention en milieu infecté des septicémies, des infections respiratoires et des infections digestives dues à des germes sensibles à l'oxytétracycline.

### Administration

---

#### Voie d'administration



#### Voie d'administration complément

Voie orale.

### Posologie

Toutes cibles :

Veaux, agneaux et porcs :

20 mg d'oxytétracycline par kg de poids vif par jour pendant 3 à 5 jours dans la buvée, soit 400 mg de poudre orale pour 10 kg de poids vif par jour en 2 prises dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau de boisson.

Volailles et lapins :

20 mg d'oxytétracycline par kg de poids vif par jour pendant 3 à 5 jours dans l'eau de boisson, soit environ 400 mg de poudre orale par litre d'eau de boisson.

La quantité d'eau de boisson médicamenteuse consommée par les animaux dépend de leur état physiologique et clinique. Afin d'obtenir la posologie recommandée, la concentration en oxytétracycline doit être ajustée en conséquence. La solubilité maximale de la poudre orale est de 5 g/L à une température de 20°C et de 3 g/L à une température de 5°C. Pour la préparation de solutions-mères et lors de l'utilisation en pompe doseuse, veillez à ne pas dépasser la solubilité maximale pouvant être atteinte dans les conditions choisies. Ajustez le débit de la pompe doseuse en fonction de la concentration de la solution-mère et de la quantité d'eau consommée par les animaux à traiter. L'eau de boisson contenant le médicament doit être fraîchement préparée toutes les 24 heures.

### Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

- Substance active :

Oxytétracycline (sf de chlorhydrate) ..... 0,5 g

### Principes actifs / Molécule

Oxytétracycline

## Forme pharmaceutique

Poudre

## Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

## Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 7 jours.

Œufs : zéro jour.

## Propriétés

---

### Propriétés pharmacodynamiques

L'oxytétracycline se lie de façon réversible aux récepteurs de la fraction ribosomale 30S, ceci conduisant à un blocage de la liaison de l'aminocyl-ARNt au site correspondant du complexe ribosome-ARN messenger. Il en résulte une inhibition de la synthèse protéique et donc un arrêt de la croissance de la culture bactérienne. L'oxytétracycline a une activité principalement bactériostatique.

L'activité bactériostatique de l'oxytétracycline implique une pénétration de la substance dans la cellule bactérienne. La pénétration de l'oxytétracycline s'exerce à la fois par diffusion passive et active. Le principal mode de résistance possible est lié à la présence éventuelle d'un facteur R responsable d'une diminution du transport actif de l'oxytétracycline.

L'oxytétracycline est un antibiotique à large spectre. Elle est principalement active contre les micro-organismes à Gram + et -, aérobies et anaérobies, ainsi que contre les mycoplasmes, les *Chlamidiae* et les *Rickettsiae*.

Une résistance acquise à l'oxytétracycline a été rapportée. Une telle résistance est habituellement d'origine plasmidique. Une résistance croisée à d'autres tétracyclines est possible. Un traitement continu avec de faibles doses d'oxytétracycline peut aussi entraîner une résistance accrue à d'autres antibiotiques.

### Propriétés pharmacocinétiques

Pour la majorité des espèces, l'oxytétracycline est rapidement (2-4 heures) absorbée après son administration par voie orale chez l'animal à jeun et sa biodisponibilité est comprise entre 60 % et 80 %. Cette biodisponibilité peut être diminuée en présence d'aliments dans l'estomac car l'oxytétracycline forme des chélates insolubles avec les cations divalents ou trivalents (Mg, Fe, Al, Ca) qu'ils contiennent.

Chez le porc, l'influence de la nourriture est négligeable sur la biodisponibilité de l'oxytétracycline qui est inférieure à 5 %. L'oxytétracycline se lie aux protéines plasmatiques de façon variable selon les espèces (20-40 %). Sa distribution est large. L'oxytétracycline diffuse dans tout l'organisme, les concentrations les plus élevées étant retrouvées dans les reins, le foie, la rate et les poumons. L'oxytétracycline traverse la barrière placentaire.

L'oxytétracycline est éliminée sous forme inchangée, principalement par voie urinaire. Elle est également excrétée par voie biliaire mais une forte proportion de l'oxytétracycline est réabsorbée par l'intestin grêle (cycle entérohépatique).

## Mise en garde

---

### Contres-indications et mise en garde

---

#### Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'allergie connue à l'oxytétracycline ou à toute autre substance du groupe des tétracyclines.

Ne pas utiliser en cas de résistance connue aux tétracyclines.

#### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

#### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Comme pour toutes les tétracyclines, des effets indésirables ont été notés tels que troubles gastro-intestinaux et moins

fréquemment des réactions allergiques et de photosensibilité.

## Précautions d'emploi

---

### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Cette poudre pour solution buvable est destinée à être dissoute dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau et ne peut pas être utilisée en l'état.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manipuler ce produit en cas d'allergie connue aux tétracyclines.

Ne pas fumer boire ou manger pendant l'utilisation du produit.

En cas de réaction après exposition au produit (éruption cutanée par exemple), consulter un médecin.

### Autres précautions

Aucune.

### Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

L'oxytétracycline n'a montré aucun signe d'embryotoxicité ou de tératogénicité sur des animaux de laboratoire.

Chez les mammifères, l'oxytétracycline passe la barrière placentaire, entraînant une coloration des dents et un ralentissement de la croissance fœtale.

Les tétracyclines sont retrouvées dans le lait maternel. La sécurité du produit n'a pas été évaluée chez les femelles gestantes ou en lactation. L'utilisation du produit chez les femelles gestantes ou en lactation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

### Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Voir la rubrique "Effets indésirables (fréquence et gravité)".

## Précautions pharmacologiques

---

### Interactions médicamenteuses et autres

Des cations divalents ou trivalents (Mg, Fe, Al, Ca) peuvent chélater les tétracyclines.

Les tétracyclines ne doivent pas être administrées avec des antiacides, des gels à base d'aluminium, des préparations à base de vitamines ou de minéraux car des complexes insolubles se forment, ce qui diminue l'absorption de l'antibiotique.

### Incompatibilités

Non connues.

## Conservation

---

### Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 2 mois.

Durée de conservation après dilution dans l'eau de boisson conforme aux instructions : 24 heures.

Bien refermer le conditionnement après première utilisation.

### Précautions particulières de conservation selon pertinence

Pot de 1 kg : aucune.

Sac de 5 kg : à conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## Présentation

---

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

HUVEPHARMA SA

34 RUE JEAN MONNET  
ZONE INDUSTRIELLE D'ETRICHE  
SEGRE  
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU  
FRANCE

**Classification ATC Vet**

- QJ01AA06

**Laboratoire**



HUVEPHARMA SA  
34 rue Jean Monnet  
ZI d'Etriché  
Segré  
49500 Segré-en-Anjou Bleu

**Numéro d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/4541614 1/2002

**Date de première autorisation**

2002-10-02

**Présentation et quantité**

OTC 50 FRANVET Pot de 1 kg

Code GTIN : 03661753040858

OTC 50 FRANVET Sac de 5 kg

Code GTIN : 03661753026340